

## Règlement de l'internat Année scolaire 2023-2024

L'internat du lycée hôtelier accueille garçons et filles pensionnaires à partir de 17h30 du lundi au jeudi jusqu'à 8h30 le matin du mardi au vendredi. En dehors de ces horaires, les élèves sont placés sous la responsabilité des cadres et personnels qui ont en charge l'externat.

L'internat est sous la responsabilité du chef d'établissement.

La responsable de l'internat désignée est l'interlocutrice habituelle des élèves et de leurs parents. L'outil de communication privilégié est EcoleDirecte.

Toutes les dispositions indiquées dans le règlement intérieur du lycée s'appliquent à l'ensemble des internes.

Les chambres de deux ou trois chez les garçons, de trois ou quatre chez les filles sont le lieu de vie des élèves à partir de 17h30. En début d'année une chambre leur est remise. Un état des lieux est fait dans les jours qui suivent. Celui-ci est vérifié régulièrement au cours de l'année scolaire.

- Les chambres des internes doivent être tenues correctement. Les manquements aux règles seront sanctionnés.
- La décoration des chambres est autorisée avec l'accord et les moyens mis à disposition par le responsable de l'internat.
- Les chambres doivent être libérées pendant les périodes de vacances scolaires pour procéder au nettoyage d'usage.

### Accès aux chambres

Il se fait de 17h30 à 18h20 puis de 19h30 à 8h25 selon les dispositions précisées par ailleurs et les consignes de la responsable d'internat.

Il est **interdit** d'accéder aux chambres en cours de journée.

### Entretien des locaux

#### 1. Entretien journalier

Tous les matins, avant de quitter leur chambre, les élèves sont priés de faire leur lit, ramasser tout ce qui pourrait traîner à terre, mettre leurs vêtements sur cintres, ranger leurs effets personnels dans leurs armoires qui devront être fermées par un cadenas, ouvrir leurs fenêtres pour aérer, éteindre les lumières et veiller, pour les chambres des filles, à baisser le chauffage.

#### 2. Entretien hebdomadaire

Tous les jeudis soir, dans un souci éducatif, les élèves sont priés de faire le ménage des chambres : passer l'aspirateur, nettoyer et désinfecter les différents éléments, passer la serpillière tous les 15 jours, vider les poubelles en respectant le tri sélectif.

#### 3. Parties communes

Par rotation, les internes participent à l'entretien des espaces communs : couloirs de l'internat garçon, foyers, espaces extérieurs.

### Etude et travail des élèves

- A la fin des cours, les élèves ont le choix entre la permanence, le CDI (selon horaires et jours d'ouverture) ou le foyer.
- Après le diner, et selon les horaires précisés ci-après, les élèves peuvent travailler en autonomie dans leur chambre.

## Horaires de l'internat

- 6h45 à 8h00, toilette et petit déjeuner (à partir de 7h30)
- 8h00 à 8h20, rangement des chambres
- 8h25, fermeture des internats
- 17h30, ouverture des internats
- 18h30, dîner dans l'un des restaurants ou au self
- 19h30 à 20h30, temps de travail personnel en chambre et en autonomie
- 20h30 à 21h30, poursuite du travail, détente, foyer, douche et appels téléphoniques. Les espaces dédiés aux jeux doivent être respectés, foyer nettoyé et rangé, respect des voisins lors de jeux de ballon (interdiction de passer par-dessus les murs pour les récupérer). Les élèves demanderont l'autorisation à la responsable de l'internat.
- 21h30, retour vers les internats respectifs et mise en place de l'alarme anti-intrusion
- 22h00, chacun regagne sa chambre

Dès lors, les déplacements d'une chambre à l'autre sont **interdits**.

- 22h30, extinction des feux

## Repas

Les dispositions du règlement intérieur s'appliquent pour le petit déjeuner et le dîner.

## Comportement

Les téléphones portables ne sont autorisés que durant le temps de détente.

Les ordinateurs portables sont autorisés jusqu'à 22h30 pour le travail en priorité.

L'écoute de la musique en chambre se fera dans le respect des autres internes.

Le respect de l'environnement interdit, entre autres, tout jet de détritux à l'extérieur des chambres.

## Sorties

Les internes ont le droit de sortir de l'établissement selon l'heure indiquée sur leur emploi du temps.

Les **allers et venues sont interdits**.

Stockage des valises et effets personnels : le soir de la sortie et le matin de l'arrivée, les valises sont entreposées dans le vestiaire général près de leur casier personnel, sous surveillance vidéo.

## Temps de détente

En dehors des équipements dédiés mis à disposition, des activités thématiques ponctuelles pourront être proposées aux internes. Toutes ces activités sont soumises à l'accord de la direction.

## Sécurité

- Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, tous les appareils électriques à résistances sont proscrits à l'internat.
- Les médicaments seront remis au responsable d'internat
- Il est interdit d'apporter à l'internat tout appareil et effets personnels de valeurs qui ne soient pas indispensables au travail scolaire.
- L'établissement décline toute responsabilité en cas de vols.
- Les chambres et internat seront fermés à clé chaque jour par le responsable de l'internat

## Périodes de vacances ou de fin de semaine

L'établissement se réserve le droit d'utiliser l'internat. Les élèves seront informés au moins une semaine à l'avance.

## Trousseau

Les élèves rentrant dans leur famille le week-end, il est simplement nécessaire de prévoir le linge pour la semaine. Le lycée ne se charge pas du blanchissage. Le trousseau comporte un protège matelas et des draps pour des lits de 80 cm, un oreiller, une taie d'oreiller, une couette ou couverture, affaires de toilette, peignoir et cintres.

## Caution pour dégradations

Il est réclamé une caution de 80€ afin de couvrir les dégradations éventuelles des locaux, du matériel. Les chèques seront restitués en fin d'année ou encaissés selon les dépenses.

L'acceptation de ce règlement est associée à celle du règlement intérieur

Fabien ROBINAULT  
Chef d'établissement

